

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 octobre 2022
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/10/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/10/2022 (accusé de réception du 14/10/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Acquisitions de terrains pour le futur eco quartier de Ty Bos

Il s'agit d'acquérir deux des derniers terrains nécessaires à la réalisation de l'éco quartier de Ty Bos, dont le terrain d'entrée, pour un prix total de 270 702 €.

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la ville de Quimper a prévu le long de l'avenue de Ty-Bos à Ergué-Armel un secteur de 21 hectares potentiellement urbanisables destiné à accueillir un nouveau quartier conformément aux orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P) du P.L.U.

La ville de Quimper y est propriétaire d'environ 18 hectares à ce jour.

Il s'attachera à prendre en compte les enjeux essentiels que sont les déplacements (mobilités actives, circulation routière) ainsi que le bien-être des habitants et le développement d'une vie de quartier par la création d'espaces communs (espaces verts, jeux, lieux de rencontre...). Le projet veillera également à assurer une mixité sociale par la construction minimum de 30% de logements sociaux répartis sur l'ensemble du projet-

Lors de sa séance du 8 novembre 2018, le conseil municipal a approuvé le bilan de la concertation, le scénario d'aménagement et le bilan financier prévisionnel de ce futur quartier de Ty-Bos.

Avec ce nouvel écoquartier, le quartier d'Ergué Armel va connaître une mutation importante. En quelques années se seront 630 à 650 nouveaux logements et environ 1 100 à 1 300 habitants nouveaux qui viendront s'insérer dans le tissu urbain existant.

Les terrains appartenant aux consorts Quéré sont inclus dans le périmètre du projet et sont les principaux terrains restant à acquérir.

Le premier terrain, propriété de l'indivision Quéré, d'une surface de 19 667 m² et cadastré section F n° 1 663 correspond au terrain d'entrée du futur quartier d'habitat.

Le scénario d'aménagement prévoit sur cette parcelle l'implantation d'un giratoire permettant de desservir l'opération ainsi que la création possible de près de 70 logements.

Un ajustement a été opéré pour optimiser la mise ne place du rond-point et économiser l'emprise sur les terres agricoles.

Aussi, et après consultation des domaines, il pourrait être acquis, libre de toute occupation, au prix global de 264 462 €.

Le second terrain, propriété de monsieur et madame Quéré, est cadastré section F n° 1317p. D'une surface de 520 m² environ, il pourrait être acquis au prix de 12 €/m², soit 6 240 € environ.

Pour l'acquisition de ces deux terrains, les frais d'acte et de géomètre seront supportés par la Ville.

Après avoir délibéré (1 abstention ; 46 suffrages exprimés dont 46 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'acquérir les terrains cadastrés F n° 1663 et F n° 1317p pour un montant global de 270 702 €.